

REGLEMENT DU PRET DE MANUELS SCOLAIRES

Fondé dans une optique de service (facilité et économie), le prêt des livres attend des élèves qu'ils coopèrent à la bonne conservation des manuels mis à leur disposition. Le respect du règlement s'impose :

- a) **Les manuels sont déjà recouverts d'un papier transparent. L'étiquette code barre (identification du livre) sera toujours lisible. Cette étiquette ne doit pas être décollée.**
- *Il est interdit d'écrire dans les manuels.*
 - *Nous considérons au départ que chaque élève emprunte tous les livres dont il aura besoin. S'il désire ne pas emprunter certains d'entre eux, soit parce qu'il les possède déjà, soit parce qu'il compte les acheter, il aura la possibilité de venir les restituer à M. WILMART.*

L'élève est responsable de ses livres ; pour éviter tout désagrément, il lui est conseillé de ne pas les laisser en classe.

- b) La location pour un tiers n'est pas admise. Chaque élève vient chercher ses livres.
c) Tous les livres loués doivent être rapportés à la fin du mois de juin, selon l'horaire communiqué.
d) **Une amende sera exigée pour tout livre détérioré ou perdu** ; le montant sera communiqué au début de l'année scolaire suivante et payable en espèces à M. WILMART, responsable

livre abîmé = une fois le prix de la location

livre très abîmé = valeur du livre au prix d'achat actuel

livre perdu = valeur du livre au prix d'achat actuel

- e) Les livres qui devaient être rentrés fin juin et qui ne seront pas rendus avant la fin du mois de septembre de l'année scolaire suivante seront facturés sur le bordereau.
f) En cas de travaux de vacances ou d'examens de passage, les élèves peuvent redemander des livres sans supplément de location. Ces livres seront rapportés à la fin du mois d'août.
g) Les élèves qui quittent le Collège sont invités à rapporter tous leurs livres (pendant les vacances selon l'horaire d'ouverture du collège et jusqu'au 1er octobre) au risque de perdre la caution.
h) Le service du prêt des livres se tient au 1^{er} étage CT. Les élèves viendront chercher leurs manuels selon un horaire qui sera communiqué aux parents par courrier.

E. WILMART